



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

**PAD-K**

PROJET D'APPUI A LA  
DECENTRALISATION DANS LES  
CERCLES DE BANAMBA, KOLOKANI  
ET NARA DE LA REGION DE  
KOULIKORO



Belgische Technische Coöperatie nv  
Coopération Technique Belge sa

2008

# Guide D'élaboration du Programme de Développement Economique, social et Culturel (PDESC)

CSAGE-SARL  
Octobre 2008

## Sommaire

---

I.	Le PDESC .....	3
II.	Présentation du guide d'élaboration du PDESC .....	3
III.	Processus de planification préconisé.....	6
3.1.	DIAGNOSTIC .....	6
3.1.1.	Du cadrage des interventions des programmes et politiques nationales et régionales avec le niveau communal.....	6
3.1.2.	L'Etat des lieux de la commune .....	8
3.1.3.	L'inventaire du potentiel de la commune pour un développement durable 9	
3.1.4.	L'analyse de la situation organisationnelle et des capacités institutionnelles de la commune .....	10
3.2.	ELABORATION DU PDESC .....	11
3.2.1.	Formulation des objectifs.....	11
3.2.2.	Elaboration des projets prioritaires à mettre en œuvre .....	11
3.2.3.	Elaboration du plan de financement du programme.....	11
3.2.4.	Désignation des responsables des projets et de l'approche stratégique de leur mise en œuvre.....	11
3.3.	PROCESSUS DE VALIDATION DU PDESC .....	12
3.3.1.	Discussion du projet de PDSEC au CCOCSAD élargi à la société civile au niveau de la commune .....	12
3.3.2.	Session extraordinaire de validation du PDESC .....	12
3.3.3.	Vérification du niveau de cohérence du PDESC avec les politiques et stratégies nationales .....	12
3.4.	EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	13
3.4.1.	Elaboration d'un rapport d'exécution .....	13
3.4.2.	Présentation du rapport d'exécution à la Société Civile et au CCOCSAD	13

# Guide d'élaboration du PDESC

## I. Le PDESC

---

Le PDESC est un document élaboré par une commune et comprenant l'ensemble des actions de développement qui seront réalisées dans cette commune pendant une période donnée. Le PDESC n'est donc pas qu'un simple cadre de référence.

Le PDESC est une initiative du Conseil Communal qui après une analyse approfondie de la situation propose pour une période incluse dans la durée de son mandat un programme autour duquel il recherche l'adhésion et l'engagement des acteurs de la commune et des partenaires de la commune. L'intérêt d'un tel programme se mesure plus par sa faisabilité que par son volume.

Le PDESC a la particularité d'être en harmonie avec les actions initiées et mises en œuvre au niveau national et régional. Une place importante est réservée dans le programme aux actions de consolidation ou d'accompagnement de ces politiques nationales et régionales au niveau de la commune.

C'est aussi dans ce programme que sont mentionnés les efforts à fournir par la commune en termes de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles.

## II. Présentation du guide d'élaboration du PDESC

---





Le Guide propose des orientations par rapport au phasage du processus de planification, aux outils utilisés, les acteurs impliqués et les résultats attendus à chaque phase.

Il est proposé ici, un processus d'élaboration du PDESC en quatre phases ou étapes.

Il est important de noter que la durée pour l'élaboration et la validation du programme ne doit pas excéder les 8 semaines. Ceci dans le but (I) de rendre disponible très rapidement un instrument de gestion pour les autorités de la collectivité, (II) réduire les coûts du processus.

Le processus d'élaboration du PDESC est interne et porté principalement par les acteurs communaux. Tous les autres partenaires mentionnés interviennent pour des appuis ponctuels.

Les élus étant redevables du contenu du PDESC, le document du programme doit comprendre un agenda clair et précis pour le suivi et l'évaluation.

Etapes	Action	Contenu	Durée	Responsables
	<b>Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadrage des interventions des programmes et politiques nationaux et régionaux avec le niveau communal</li> <li>- Etat des lieux de la commune (principaux indicateurs socio-économiques, principaux problèmes)</li> <li>- Inventaire du potentiel naturel de la commune pour un développement durable</li> <li>- Analyse de la situation organisationnelle et des capacités institutionnelles de la commune.</li> </ul>	21j	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maire</li> <li>2. Bureau communal</li> <li>3. Secrétaire Général</li> <li>4. Commission de programmation</li> <li>5. Services Techniques</li> <li>6. Partenaires d'appui</li> </ol>
	<b>Elaboration du PDESC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation des objectifs de développement</li> <li>- Elaboration des idées de projets</li> <li>- Esquisse du plan de financement des différents projets</li> <li>- Rédaction du document du PDESC</li> </ul>	21j	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maire</li> <li>2. Bureau communal</li> <li>3. Secrétaire Général</li> <li>4. Commission de programmation</li> </ol>
	<b>Validation du PDESC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion du projet de PDESC au CCOCSAD</li> <li>- Session communale publique de validation du PDESC</li> <li>- Vérification de la cohérence du PDESC et approbation</li> </ul>	15j	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maire</li> <li>2. Bureau communal</li> <li>3. Conseil Communal</li> </ol>
	<b>Suivi &amp; Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un rapport d'exécution</li> <li>- Présentation du rapport aux partenaires de la collectivité</li> </ul>	Périodique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maire</li> <li>2. Bureau communal</li> <li>3. Secrétaire Général</li> <li>4. Partenaires d'appui</li> </ol>



### III. Processus de planification préconisé

---

#### 3.1. DIAGNOSTIC

##### 3.1.1. Du cadrage des interventions des programmes et politiques nationales et régionales avec le niveau communal

###### En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit de bien recenser, d'analyser pour mieux comprendre toutes les politiques nationales et régionales en cours et qui ont ou peuvent avoir des implications directes ou indirectes sur le développement de la commune.

###### Pour quel résultat ?

C'est à la suite de ce cadrage que le niveau et la nature de la contribution de la commune seront cernés. En fonction des ambitions et des possibilités de la commune les efforts supplémentaires seront alors esquissés. Il est important de souligner que les actions à planifier en priorité sont celles qui s'imposent à la suite de cette analyse des politiques et orientations nationales et régionales.

###### Qui doit réaliser cette activité ?

C'est un travail qui requiert une grande capacité d'analyse et d'interprétation. Il faut avoir une bonne compréhension des logiques qui sous-tendent les politiques et stratégies. C'est pourquoi, il est préconisé que ce travail se fasse au niveau d'un cercle donné pour l'ensemble des Collectivités par un pool d'experts qui ne sont autres que les agents des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat au niveau de ce cercle.

###### Outil utilisé ?

Les documents de travail à utiliser sont les documents officiels concernant les politiques nationales.

Les investigations de l'équipe chargée d'élaborer le cadrage doivent permettre de remplir la matrice ci-dessous.

Politiques, stratégies et cadres de référence	Principaux objectifs au niveau régional	Horizon	Effets recherchés ou prévisibles pour la commune	Actions de consolidation ou d'accompagnement sous la responsabilité de la commune
.....				
OMD				
CSCR				
PDES				
PRODEC				
PRODESS				
.....				
.....				
.....				

### 3.1.2. L'Etat des lieux de la commune

#### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de dresser le profil de la commune par rapport aux principaux enjeux de développement. C'est cette situation de référence qui permettra de mieux cibler les objectifs à atteindre et de mesurer après le chemin parcouru.

#### Où trouver les informations ?

Pour élaborer le PSDR, il est réalisé un diagnostic approfondi sur l'ensemble du territoire régional. En principe, les informations à collecter pour renseigner le tableau ci-dessous se trouvent au niveau de ce diagnostic régional. Sinon, en collaboration avec les STDE, la commune doit les estimer à partir d'autres données existantes.

#### Outil de collecte ?

Principaux indicateurs	Niveau National	Niveau régional	Niveau communal	Caractérisation de la situation de la commune
Taux de scolarisation				
Accès aux soins de santé de base				
Accès à l'eau potable				
Souveraineté alimentaire				
Indice de pauvreté				
.....				
.....				
.....				

Il faudra ensuite interroger les résultats de ce tableau et relever les causes qui sont de la responsabilité du niveau communal pour chaque indicateur et celles qui relèvent d'autres acteurs à d'autres niveaux.



### 3.1.3. L'inventaire du potentiel de la commune pour un développement durable

Cet inventaire consiste à recenser tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle pour lesquels la collectivité a de réels potentiels. Avoir un réel potentiel suppose que lorsqu'on y investit des ressources il s'en dégage une forte valeur ajoutée.

	Notre spécificité/Nos forces	En comparaison avec notre alentour	Les destinations du produit (traditionnelles et futures)	Les pistes d'actions porteuses et les partenariats à développer
Production céréalière				
Fruits et légumes				
Production animale				
Ressources naturelles				
Pêche				
Culture				
Tourisme				
.....				
.....				

### 3.1.4. L'analyse de la situation organisationnelle et des capacités institutionnelles de la commune

Il s'agit de procéder à l'application de l'outil d'autoévaluation des performances des collectivités, mais de façon simplifiée.

Cette analyse va permettre d'obtenir un Programme d'Appui Technique sur les trois ans. Ce PAT sera repris dans un document séparé pour les besoins de la DAT

Les principaux services à rendre au niveau de la commune	La situation de référence	Le niveau recherché	Les pistes d'actions	Les stratégies de prise en charge et Les partenariats à nouer
La maîtrise d'ouvrage du développement communal				
L'Etat civil				
La mobilisation sociale, la paix, la sécurité				
La fonctionnalité de l'administration communale				

## 3.2. ELABORATION DU PDESC

### 3.2.1. Formulation des objectifs

Circonscrire dans la mesure du possible les objectifs de développement. Si les objectifs sont agrégés en quatre ou cinq au plus ceci donnera plus de lisibilité au programme et rendrait son accessibilité plus aisée aux citoyens et même aux élus

### 3.2.2. Elaboration des projets prioritaires à mettre en œuvre

Il est important de regrouper les différentes activités à entreprendre pour atteindre les objectifs sur la période choisie pour le programme dans des projets structurés et bien agencés les uns avec les autres.

Les idées de projets structurants sont puisées dans l'inventaire du potentiel de la commune.

### 3.2.3. Elaboration du plan de financement du programme

Pour chaque idée de projet retenue, les principales activités seront dégagées. Ceci permettra d'estimer les coûts et en fonction des engagements des partenaires et des ressources propres mobilisables au niveau de la commune, il est élaboré un plan de financement pour chaque projet.

Projets	Estimation du coût	Apport du budget communal	Apport direct des populations	Apport de l'Etat	Apport des PTF	Autres

### 3.2.4. Désignation des responsables des projets et de l'approche stratégique de leur mise en œuvre.

Au sein du Conseil communal il est prévu des commissions de travail. En fonction du domaine dans lequel chaque projet sera retenu, il sera confié à une des commissions de travail de la commune qui désignera une ou plusieurs personnes qui seront responsables du suivi de sa réalisation.

### **3.3. PROCESSUS DE VALIDATION DU PDESC**

#### **3.3.1. Discussion du projet de PDESC au CCOCSAD élargi à la société civile au niveau de la commune**

Au niveau de chaque commune il existe désormais un comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement qui a pour mission entre autre d'approuver les PDESC. Pour gagner du temps et renforcer la légitimité du résultat il est important d'élargir ce CCOCSAD à la société civile.

Ceci suppose qu'on redéfinisse la notion de participation et qu'on s'engage à construire et à dynamiser la société civile au niveau de chaque commune du Mali.

Au lieu d'aller vers chaque village pour recenser les aspirations (les besoins), il s'agira de proposer aux représentants des communautés de la commune un contenu sur lequel ils se prononcent.

Le document du PDESC sera revu en fonction des observations formulées lors de cette discussion et la version finale fera l'objet de l'étape suivante de validation.

#### **3.3.2. Session extraordinaire de validation du PDESC**

Cette session est obligatoirement publique et la participation de la majorité des représentants de la société civile de la commune est requise. Cette session donne l'occasion de signer entre la société civile et le Conseil Communal une sorte de pacte avec des engagements mutuels qui seront cités et mis en annexes dans la délibération du Conseil Communal.

#### **3.3.3. Vérification du niveau de cohérence du PDESC avec les politiques et stratégies nationales**

Il s'agit ici de soumettre le PDESC et la délibération de validation à la tutelle pour un contrôle de conformité. Ce contrôle concerne également la cohérence des actions programmées avec les priorités nationales.

## **3.4. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE**

### **3.4.1. Elaboration d'un rapport d'exécution**

Après le processus de validation et d'approbation du PDESC, le conseil communal met en place un comité de mise en œuvre du PDESC composé des responsables des projets, du Secrétaire Général et présidé par le Maire. Ce comité élabore annuellement un document officiel « Etat de mise en œuvre du PDESC » qui est discuté en session du conseil communal et fait l'objet de délibération.

### **3.4.2. Présentation du rapport d'exécution à la Société Civile et au CCOCSAD**

Comme le maire présente annuellement son compte administratif devant le Conseil Communal qui lui en donne quitus, il paraît indiqué que le Conseil Communal présente à son tour son bilan devant la population. Chaque année le Conseil Communal élabore un rapport d'avancement de l'exécution du PDESC « Etat de mise en œuvre du PDESC » et le présente à la population selon les dispositions légales en la matière.